

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 13 juin 2023 à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Votants : 35

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

M. Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPTY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

M. Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, M. Gilles MARQUET, Mme Elyane GRANET,

MOISSAT

M. Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Cédric DAUDUIT

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

M. Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE, M. Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LACHAMP P. (donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.), Mme VIAL S. (donne pouvoir à M. FRASIAK B.), M. BROUSSE R. (donne pouvoir à Mme CIERGE M.), Mme MORAND C. (donne pouvoir à Mme ROCHE S.), Mme HUGUET J. (donne pouvoir à Mme GRANOUILLET D.)

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE, M. Patrice BLANC

Est nommé secrétaire de séance : M. Romain FERRIER

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Romain FERRIER est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°08 du Conseil Communautaire du 09 mai 2023 est présenté et approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1- Mise en place de la nomenclature M57 et du Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : D.PEYNON

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et les budgets annexes suivants à compter du 1er janvier 2024 :

- Parc d'Activité Intercommunal
- Pôle Commercial de Crevant Laveine

Le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** la mise en place de la nomenclature M57 et du Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2024.

2- Modification d'affectation du résultat 2022 du budget annexe SPANC

Rapporteur : D.PEYNON

Le conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la reprise de résultat suivante qui annule et remplace celle votée le 04/04/2023.

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice 2022</u>	+ 35 361.06 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+ 0 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 35 361.06 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement exercice 2022 (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 1 391.55 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2022</u>	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	- 1 391.55 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	1 391.55€
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 33 969.51 €
DÉFICIT REPORT D 002	-

3- Décision modificative du budget SPANC

Rapporteur : D.PEYNON

Il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire au budget du SPANC : l'affectation de résultat 2022 ne couvre pas la couverture du besoin de financement du déficit de la section d'investissement de 1391.55€, ce que le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité**.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-922 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €	0.00 €
R-7062-922 : Redevances d'assainissement non collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €	1 391.55 €
INVESTISSEMENT				
R-1068-922 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 391.55 €
D-2188-922 : Autres	0.00 €	1 391.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 391.55 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 391.55 €	0.00 €	1 391.55 €
Total Général		1 391.55 €		1 391.55 €

4- Modification adhésions et cotisations à la CCEDA 2023

Rapporteur : F.MONEYRON

Le montant d'adhésion à Initiative Thiers-Ambert voté à 10 600€ a été sous-estimé et qu'il convient de le modifier à 10 700€, ce que le conseil communautaire a accepté à **l'unanimité**.

RH

5- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : E.BRUSSAT

Le conseil communautaire approuve à **l'unanimité** la mise à jour du tableau des effectifs.

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	14	2	16	15.77	10	2	12	11.77	4	0	4	4.00
Emplois administratifs de direction des EPCI	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Directeur général des services	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attachés territoriaux	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
Attaché hors classe	1		1	1.00	0		0	0.00	1	0	1	1.00
Attaché principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché	3		3	3.00	3		3	3.00				
Rédacteurs territoriaux	5	0	5	5.00	3	0	3	3.00	2	0	2	2.00
Rédacteur principal 1ère classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Rédacteur	2		2	2.00					2		2	2.00
Adjoints administratifs territoriaux	3	2	5	4.77	2	2	4	3.77	1	0	1	1.00
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1.00					1		1	1.00
adjoint administratif territorial	1	2	3	2.77	1	2	3	2.77				
Filière technique	7	0	7	7.00	5	0	5	5.00	2	0	2	2.00
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00	1	0	1	1.00
Ingénieur principal	1		1	1.00	0		0	0.00	1		1	
Ingénieur												
Techniciens territoriaux	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Technicien	4		4	3.00	3		3	3.00	1		1	1.00
Agents de maîtrise territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Agent de maîtrise principal												
Agent de maîtrise	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints techniques territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												
Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	9	0	9	9.00	9	0	9	9.00	0	0	0	0.00
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
bibliothécaire	2		2	2.00	2		2	2.00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4	0	4	4.00	4	0	4	4.00	0	0	0	0.00

assistant de conservation principal 1ère classe												
assistant de conservation principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
assistant de conservation	2		2	2.00	2		2	2.00				
Adjoins territoriaux du patrimoine	3	0	3	3.00	3	0	3	3.00	0	0	0	0.00
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
adjoint territorial du patrimoine	1		1	1.00	1		1	1.00				
	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
GRADE	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière médico-sociale	3	0	3	3.00	2	0	2	2.00	1	0	1	1.00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00	1	0	1	1.00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif	1		1	1.00					1		1	1.00
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2.00	2		2	2.00				
Agents sociaux territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social												
Filière animation	3	12	15	10.95	2	9	11	7.78	1	3	4	3.17
Animateurs territoriaux	2	1	3	2.89	1	1	2	1.89	1	0	1	1.00
animateur principal 1ère classe	1		1	1.00					1		1	1.00
animateur principal 2ème classe		1	1	0.89		1	1	0.89				
animateur	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoins territoriaux d'animation	1	11	12	8.06	1	8	9	5.89	0	3	3	2.17
adjoint territorial d'animation principal 1ère classe												
adjoint territorial d'animation principal 2ème classe		1	1	0.69		1	1	0.69				
adjoint territorial d'animation	1	10	11	7.37	1	7	8	5.20		3	3	2.17
TOTAL GÉNÉRAL	36	14	50	45.72	28	11	39	35.55	8	3	11	10.17

CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Enfance jeunesse	C	11 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet	Animateurs en centre de loisirs	du 01/07/2023 au 30/09/2023	accroissement temporaire d'activité dans les centres de loisirs

6- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Rapporteur : E.BRUSSAT

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ;

M. Philippe GAZAGNES est nommé en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Le conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la nomination d'un référent déontologue.

URBANISME

7- Avis de construction d'une centrale photovoltaïque à Culhat

Rapporteur : T.TISSERAND

La CCEDA souhaite favoriser des terrains dégradés ou déjà artificialisés pour accueillir des projets de centrale photovoltaïque au sol en stipulant l'importance de la préservation des espaces naturels et agricoles.

La société Solarvia, a déposé une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Culhat, à proximité de l'autoroute A89. Le projet de parc se situe sur 3,82 hectares sur une parcelle de 14 hectares, déjà artificialisée et imperméabilisée (ayant servi d'ancienne décharge).

Le projet est considéré d'intérêt collectif et ne constitue pas une dégradation de terrain agricole. Le site du projet est un ancien délaissé autoroutier déjà anthropisé. Le projet respecte donc le règlement du PLU de la commune de Culhat en vigueur.

ECONOMIE

8- Parc d'activités et des ZA de la CCEDA – Choix du titulaire des prestations d'entretien des espaces verts

Rapporteur : F.MONEYRON

L'accord-cadre sera conclu pour une première période allant de sa notification au 30 avril 2024 avec la possibilité d'être reconduit deux fois pour une période d'une année, sur décision expresse annuelle du maître d'ouvrage, sans que la durée totale du marché excède le 30 avril 2026.

Le montant total des commandes est défini comme suit :

Montant maxi € HT / annuel	Montant global € HT sur 3 ans
60 000,00	180 000,00

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 mai 2023, attribue l'accord-cadre à l'opérateur économique LES JARDINS DE PASCALINE (offre classée économiquement la plus avantageuse aux regards des critères énoncés dans le règlement de la consultation).

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** le choix du titulaire.

9- Parc d'activités intercommunal – Mise en place d'une servitude de passage d'accès réservé incendie avec la SCI Precis Plastic Injection

Rapporteur : F.MONEYRON

Le conseil communautaire a voté à l'**unanimité** pour l'installation d'une réserve incendie de 240 M3 sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier sur la parcelle cadastrée ZC 242 (ex ZC 227 pour partie) sis commune de Orléat, actuellement propriété de la CCEDA.

Cette servitude permettant à la CCEDA d'éviter l'aménagement d'une voie d'accès spécifique à la réserve incendie tout en répondant aux besoins en défense incendie des entreprises installées (Precis Plastic Injection, Wonday Logistics) et celles à venir. L'avis favorable du SDIS 63 a été obtenu.

La SCI PPI s'engage à maintenir l'accès de façon pérenne, 7J/7J, 24h/24h (la voie étant réservée Pompiers compte-tenu du classement de l'entreprise en ICPE).

ENVIRONNEMENT

10- Arrêt du projet du PCAET

Rapporteur : T.TISSERAND

L'engagement volontaire de la communauté de communes d'élaborer son PCAET et sa volonté politique d'établir un projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le PCAET est un outil de coordination de la transition énergétique à l'échelon intercommunal ; il vise deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

Pour permettre la réalisation du scénario de transition énergétique, la collectivité a défini et validé une stratégie qui fixe les principaux enjeux et objectifs suivants :

	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Développement des énergies renouvelables	61 GWh (x2,4 par rapport à 2020)	128 GWh (x5 par rapport à 2020)
Diminution de la consommation d'énergie par rapport à 2015	-18%	-21%
Diminution des émissions de Gaz à effet de serre	-20%	-72%

Cette stratégie a permis de définir 5 grands axes stratégiques et 17 actions :

Axes	Actions
I. Occuper des habitats et des espaces résilients	I.1. Favoriser la rénovation et l'efficacité énergétique du bâti
	I.2. Aménager le territoire de façon économe et résiliente
	I.3. Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des acteurs locaux
II. Se déplacer et transporter durablement	II.1. Réduire les besoins en déplacements
	II.2. Développer les mobilités douces
	II.3. Favoriser le covoiturage
	II.4. Développer la mobilité électrique et GnV/hydrogène
	II.5. Développer l'usage des transports collectifs
III. Consommer et produire durablement	III.1. Soutenir la production durable
	III.2. Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets
	III.3. Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique
	III.4. Favoriser la production d'EnR sur le territoire
IV. Protéger les espaces naturels et aquatiques	IV.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
	IV.2. Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau
V. Rendre la collectivité exemplaire en matière de transition écologique	V.1. Animer, suivre et évaluer le PCAET
	V.2. Rendre exemplaires le patrimoine et l'éclairage public
	V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA

Monsieur le Vice-Président précise que les projets de PCAET, exemptés d'enquête publique, sont néanmoins soumis à une participation du public par voie électronique dont les modalités sont décrites par l'article L123-19 du code de l'environnement.

Les différents documents et rapports finaux du PCAET ainsi que son évaluation environnementale stratégique sont transmis aux conseillers par mail. Les documents en version papier sont consultables au siège de la CCEDA.

Le projet de PCAET est transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale qui dispose de 3 mois pour rendre son avis sur l'évaluation environnementale stratégique. Il est également transmis pour avis au Préfet de Région et Président du Conseil Régional qui disposeront de 2 mois pour émettre un avis. Il sera enfin mis à disposition pour participation du public pour une durée de 30 jours.

Le conseil communautaire approuve à **l'unanimité** l'arrêt du PCAET.

La secrétaire de séance



Romain FERRIER

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT